



SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2016

DÉLIBÉRATION N° DEL2016_046

FIXATION DES FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

EXPOSE

Les frais de représentation ont été créés dans les collectivités locales afin de couvrir les frais supportés par le maire dans l'exercice de ses missions et dans l'intérêt de la collectivité.

Ces sommes autorisées pour la durée du mandat et votées annuellement au budget de la commune demeurent encadrées par les textes et ne sont en aucun cas des compléments indemnitaire.

A la demande du comptable public, la communauté urbaine de Cherbourg avait institué ces crédits, conformément à la législation. Le conseil est invité à les renouveler dans le cadre de la commune nouvelle sachant que le niveau des crédits ouverts annuellement au budget restera le même que celui autorisé antérieurement à la communauté urbaine.

L'article L.2123-19 du CGCT dispose que des frais de représentation peuvent être attribués à monsieur le maire en raison des responsabilités liées à ses fonctions et aux sujétions rencontrées.

Cette enveloppe est destinée à couvrir des dépenses supportées par monsieur le maire dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune. Ainsi en est-il notamment des dépenses qu'il supporte personnellement en raison des manifestations qu'il organise ou auxquelles il participe dans l'exercice de ses fonctions qu'elles soient en rapport avec le rayonnement nécessaire de la ville tant au niveau national qu'international, qu'avec son essor économique lié notamment à l'implantation des EMR.

Sont notamment concernés les frais de restauration, de déplacement et d'hébergement qui ne seraient pas pris en charge dans le cadre d'un mandat spécial.

Dans ce cadre, il est proposé de créer une enveloppe annuelle de 7 000 € pour couvrir ces frais de représentation, somme qui avait été inscrite et autorisée au budget principal de la communauté urbaine.

Une régie d'avance des frais de représentation du maire sera créée afin de faciliter la gestion des opérations de remboursement au réel, lesquelles s'opéreront sur présentation de pièces justificatives.

Compte tenu du rayonnement nécessaire de Cherbourg en Cotentin, de son positionnement national, il est proposé au conseil d'inscrire annuellement au budget une somme de 7 000 euros au titre des frais de représentation de monsieur le maire.

Ces crédits seront inscrits chaque exercice du mandat au budget principal, article 6536.

Ceci étant exposé, le conseil est invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal

Vu l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que des frais de représentation peuvent être attribués à monsieur le maire en raison des responsabilités liées à ses fonctions et aux sujétions rencontrées

Après en avoir délibéré

A 101 voix pour, 36 contre et 23 abstentions

Accepte d'inscrire annuellement au budget une somme de 7 000 euros au titre des frais de représentation de monsieur le maire

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 163 - Présents à l'ouverture de la séance : 140
Date de la convocation et de son affichage : 27/01/2016
Date d'affichage du compte rendu : 11/02/2016

L'An Deux Mille Seize, le trois février à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 27/01/2016 par M. ARRIVE, maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée de Equeurdreville-Hainneville.

PRESENTS - ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit - BASTIAN Frédéric - BAUDIN Marie-Claire - BAUDIN Philippe - BERNARD Christian - BESNARD Angélique (jusqu'à 19h45) - BESUELLE Régine (jusqu'à 20h) - BEURTON Sophie - BIHET Pierre (jusqu'à 19h30) - BLED Corinne - BOURDEL Marcel - BOURDON Cyril - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian - CAUVIN Bernard - CEDRA Thierry - CHAMPAIN Jacqueline - CHEMIN Sylvain - CLUGERY Bruno - COLSON Christiane (jusqu'à 20h) - CONDETTE Christophe - CORPEL Sophie - CREN Anne - CUNY Daniel - DANZIAN Monique - DELESTRE Richard (jusqu'à 20h) - DESNOUES Marylène - DESPLAINS Isabelle - DUFOUR Christine - DUREL Jacqueline - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien - FERNAGU Jean-Marie - FEUILLY Hervé - FONTAINE Bernard - GENTILE Catherine - GESNOUIN Marie-Claude - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne - GUERRY Aurélie - GUILLOT Marie-Annick - GUYON Sophie - HAIRON Maryline - HAMELIN Charlotte - HAMON Françoise - HÉBERT Dominique - HEBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc - HOUVET Benoît - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUET Catherine - HUREL Karine (jusqu'à 20h30) - JEANNE Lucile - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel - JUMELIN Béatrice - LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAISNEY Michel - LAMBERT-CARABIN Annie - LAUNOY Claudie - LE BARBENCHON Aline - LEBONNOIS Marie-Françoise - LECLAIRE Maryvonne - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Anne - LEJUEZ Nicolas - LELOY Jean-Pierre - LEPOITTEVIN Gilbert - LEPOTIER Carole - LEQUILBEC Frédéric - LEREVEREND Philippe (jusqu'à 19h40) - LEROUX Patrick (jusqu'à 19h45) - LETERRIER Sarah - LETOUZÉ Thierry (jusqu'à 20h) - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCAS David - LUCE Christophe - MACÉ Isabelle - MADEC Nathalie (jusqu'à 19h) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David (jusqu'à 19h40) - MARIVAUX Isabelle - MARTIN Olivier - MONNIER Jean - OLIVIER Hubert - OVIVIER Stéphane - PERRET Benoît - PEYPE Gaëlle - PIC Anna - PICHON Hugues - PICHON Jean-Pierre - POIDEVIN Hugo - POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis - RENARD Nathalie - RENARD Nicolle - RENE Annie - REY Michel - RONSIN Chantal (jusqu'à 19h45) - ROUELLÉ Maurice - ROUSSEL Pascal - ROUSVOAL Camille - ROUXEL André - SÉBIRE Nelly - SIMON Sylvie - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAUPIN Dominique - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne - THIEULENT Lydia - TIFFREAU Danièle - TRAVERT Alain - VARENNE Valérie - VAULTIER Thérèse - VAYER Dominique - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSES - BESNARD Angélique (pouvoir à Nathalie RENARD à partir de 19h45)- BESUELLE Régine (pouvoir à Anne AMBROIS à partir de 20h) - BIHET Pierre (pouvoir Maurice ROUELLE à partir de 19h30) - BONYADI Barzin (pouvoir à Lydia THIEULENT) - COLSON Christiane (pouvoir à Marie-Claire BAUDIN à partir de 20h) - DELAUNAY Sylvie (pouvoir à Gilbert LEPOITTEVIN) - DELESTRE Richard (pouvoir à Aline LE BARBENCHON à partir de 20h) - DUPREY Catherine (pouvoir à Pascal BRANTONNE) - DUVAL Karine (pouvoir à Jean-Marie LINCHENEAU à partir de 19h30) - FATÔME Martine (pouvoir à Benoît ARRIVE) - FRANÇOISE Bruno (pouvoir à Benoît HOUVET) - GOUREMAN Paul (pouvoir à Nicolle RENARD) - HERY Sophie (pouvoir à Daniel CUNY) - HUET Fabrice (pouvoir à Frédéric LEQUILBEC) - HUREL Karine (pouvoir à Valérie VARENNE à partir de 20h30) - JOLY Kristelle (pouvoir à Ralph LEJAMTEL) - LE MONNYER Florence (pouvoir à Nicolas VIVIER) - LEBOIDRE Jean-Louis (pouvoir à Fabienne GUEGAN) - LEMARINEL Nelly (pouvoir à Noureddine BOUSSELMAME) - LERECULEY Daniel (pouvoir à Dominique VAYER) - LEREVEREND Philippe (pouvoir à Emmanuel POIZOT à partir de 19h40) - LEROUX Patrick (pouvoir à Hervé BURNOUF à partir de 19h45)- LETOUZÉ Thierry (pouvoir à Sarah LETERRIER à partir de 20h) - MACÉ Céline (pouvoir à Bertrand LEFRANC)- MADEC Nathalie (pouvoir à Carole LEPOTIER à partir de 19h) - MARGUERITTE David (pouvoir à Camille ROUSVOAL à partir de 19h40) - PINEL Dominique (pouvoir à Claudine SOURISSE) - PISMONT Geneviève (pouvoir à Daniel LEGOUIX) - RONSIN Chantal (pouvoir à Sophie BEURTON à partir de 19h45) - SOETAERT Pierre (pouvoir à Pascal ROUSSEL) - SOREL Jeanne (pouvoir à Sylvie SIMON) - TISON Franck (pouvoir à Sébastien FAGNEN) - VALTON Thierry (pouvoir à Monique LORIMIER)

ABSENTS - GOSELIN-FLEURY Geneviève - ORANGE Jacques

M. Hugo POIDEVIN conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Ces crédits seront inscrits chaque exercice du mandat au budget principal, article 6536.

Le Maire

